



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE

DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 ▪ Fax. : (819) 465-2318

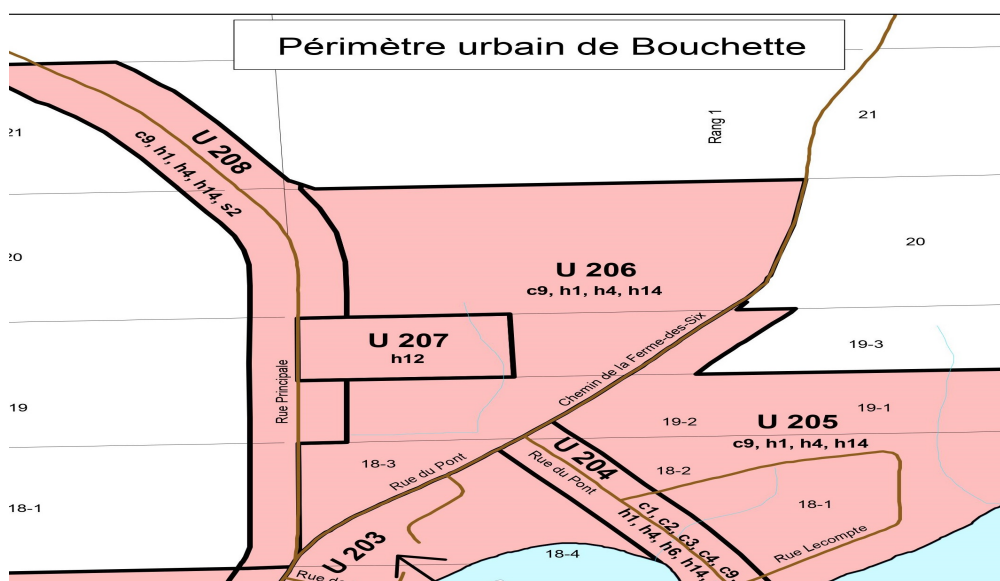
Avis public – Règlement 2024-355 – Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 2024-355 et intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 85 pour y ajouter l'usage s5 « Service public utilitaire » aux usages déjà permis dans la zone U-206.** »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 13 mai 2024 à 18h45 à la salle municipale située au 36 rue Principale à Bouchette. L'objet de l'assemblée est d'expliquer la modification qui sera apportée à ce règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal lors des heures d'ouverture (lundi au vendredi : 10h à 12 h et 13h à 16h).
4. Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Résumé du projet :

Ce projet de règlement consiste à ajouter l'usage s5 à la zone U-206. Cette zone se situe en partie entre la rue Principale, la rue du Pont et le chemin de la Ferme-des-Six.



Donné à Bouchette, ce 15^e jour d'avril 2024

Claudia Lacroix
Directrice générale
Greffière-trésorière